



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14838
16 janvier 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATEE DU 15 JANVIER 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

Le Représentant permanent par intérim de la République de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer que la Chambre des députés de la République de Chypre a adopté le 14 janvier 1982 une résolution condamnant l'annexion du Golan syrien par Israël. Dans cette même résolution, la Chambre demande l'évacuation par Israël des territoires arabes occupés et se déclare favorable à ce que le Conseil de sécurité des Nations Unies décrète contre Israël des sanctions et d'autres mesures concrètes pour faire respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, la Chambre exprime sa solidarité envers le peuple ami de Syrie.

Le Représentant permanent par intérim de la République de Chypre serait reconnaissant au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note en tant que document officiel du Conseil de sécurité, au titre du point intitulé "La situation dans les territoires arabes occupés".
